



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 76/12

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 16 OCT. 2012

Affiché le : 15 OCT. 2012

L'an deux mille douze, le neuf octobre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Octobre 2012

PRESENTS : MMES et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, RIGAUD, LOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Monsieur CANEZIN	à	Madame MAUREL
Monsieur BERNES	à	Monsieur ANDUZE
Monsieur LOUGE	à	Monsieur FERTE
Monsieur MARQUIER	à	Madame LIAN

Secrétaire : Madame DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Modification du temps de travail et création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent de la Commune en disponibilité depuis le 1^{er} novembre 2011 souhaite réintégrer les services municipaux à compter du 1^{er} novembre 2012.

Cet agent, antérieurement Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet au service Petite Enfance souhaite obtenir un poste à temps non complet de 30 h 30 hebdomadaires. Il a accepté d'intégrer les services techniques sur de nouvelles missions.

Vu l'avis favorable du CTP en date du 09 octobre 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'accepter la modification de temps de travail,
- De créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 09 octobre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

